

Circuit "Le Petit Anjou"

- Partez du parking de la salle omnisports où vous pouvez laisser votre voiture.
- Passez devant l'église et prenez la direction de la Remaudière ; au niveau du groupe scolaire, bifurquez à droite en direction du Quarteron.
- Après la route goudronnée, vous empruntez un sentier botanique jusqu'au ruisseau de la Divatte et de la Moinie.
- Franchissez le ruisseau, vous êtes en Loire Atlantique.
- Après la Hiardière, remontez un chemin creux. Par une rampe tranchée dans le talus, descendez sur la plate forme du chemin de fer « Le Petit Anjou ».
- Franchissez la Divatte par le même pont que le train circulant jusqu'en 1948.
- Arrivé sur la route, tournez à droite en franchissant à nouveau la Divatte, poursuivez environ 300 m sur le goudron.
- Prenez le chemin à gauche conduisant à la grotte de Lourdes, face à la grotte, descendez par les escaliers à la rivière.
- Franchissez de nouveau un pont et empruntez ensuite le chemin encaissé.
- Sur les hauteurs, tournez à gauche puis 50 mètres plus loin à droite. Vous êtes à nouveau sur le parcours du Petit Anjou. Au milieu du village, suivez le balisage bleu en remontant la route goudronnée.
- Arrivé sur la route de Landemont - La Boissière du Doré, prenez à gauche en direction de Landemont.
- Entrez dans le village de la Pouquelière. Prenez à gauche après la dernière maison et utilisez le chemin montant entre les vignes pour terminer sur la place du lotissement le Chêne rond.

Renseignements pratiques

☞ Communauté de Communes du canton de Champtoceaux	__ 02 40 83 50 13
☞ Mairie de Landemont	_____ 02 40 98 72 13
☞ Gendarmerie	_____ 17
☞ Pompiers	_____ 18
☞ Samu	_____ 15

A la découverte

de la Communauté de Communes

du canton de Champtoceaux

Sentier pédestre

Le Petit Anjou

Landemont

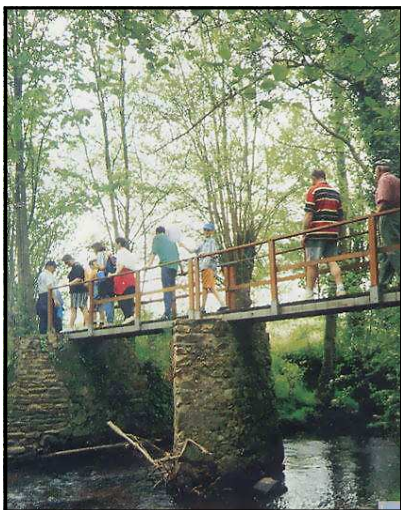


Longueur : 10 km

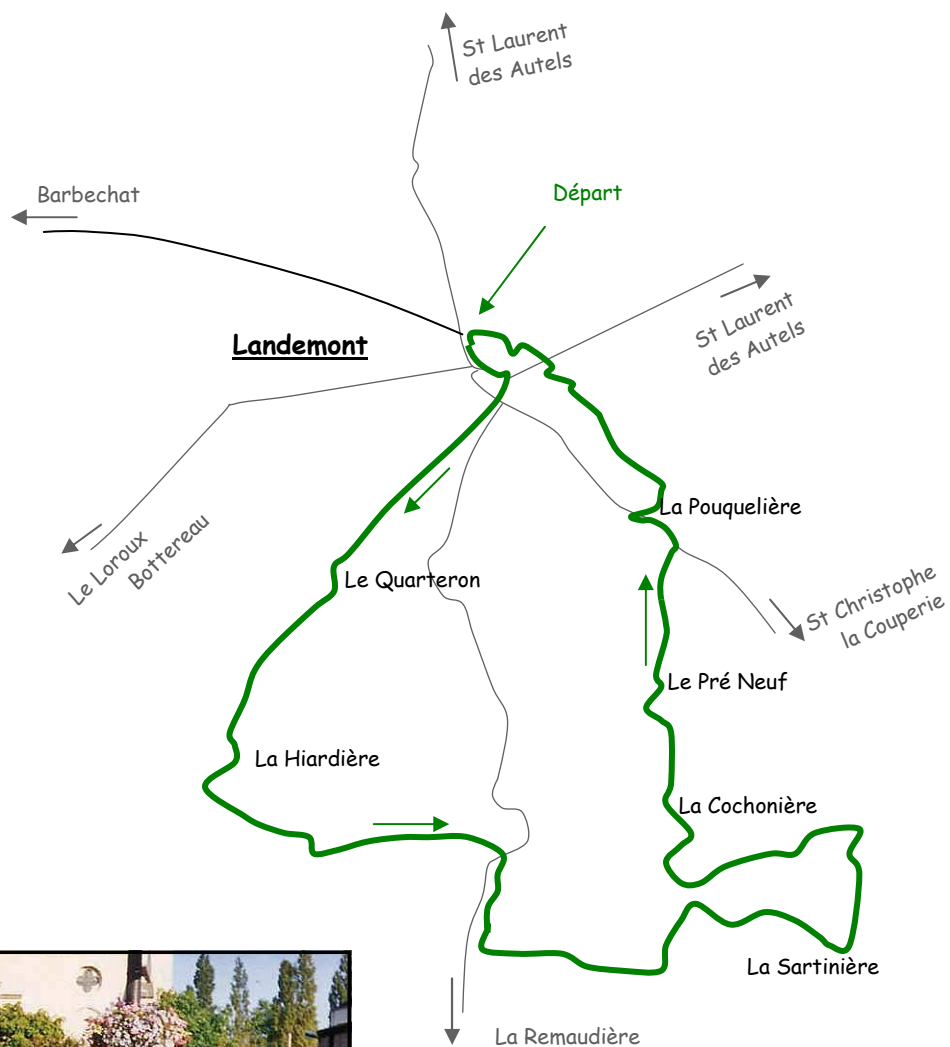
Durée : 3h30

Balisage : bleu

Voie goudronnée : 25 %



Pont aux « Anne »



Sur l'ensemble du circuit :

- Les randonneurs feront preuve de la plus grande prudence et de la plus grande correction.
- Les promeneurs accompagnés d'un ou plusieurs chiens devront redoubler de prudence en traversant les pâturages.
- En tout état de cause, ces animaux devront être tenus en laisse sur la totalité du parcours.
- La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

Départ du circuit :
Parking salle omnisport

